

SEANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2007

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 15 décembre 2006.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, un emprunt, des attributions et désistements de location, une aliénation, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. KAFTANJIAN n° 6 - **Associations d'Anciens Combattants. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à plusieurs associations d'anciens combattants, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant total de 2 320 €.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 7 - **Décision modificative n° 2.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 8 - **Trésorerie Principale. Indemnité au Receveur Municipal. Autorisation de versement.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de l'indemnité due au Receveur Municipal, Mme FLAMME, nouvellement installée à compter du 1^{er} janvier 2007, dans les conditions prévues par les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **O.P.A.C d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 231 782 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 115 891 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 231 782 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la rénovation des façades de 7 immeubles situés : 4, venelle Saint-Germain, 20, rue de l'Empereur, 32, rue de la Poterne, 4/6, venelle Saint-Pierre Empont, 39, rue de la Charpenterie et 5, rue Guillaume à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 70 959 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 35 479,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 70 959 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées, cages d'escaliers et des sous-sols de 56 logements, situés Cités Marne et Nécotin à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

M. MARTIN

n° 11 - **O.P.A.C d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 47 737 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 23 868,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 47 737 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux de sécurisation des halls d'entrées et des parties communes de 120 logements situés Clos des Moulins à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **Société Foncière Habitat et Humanisme. Garantie d'un emprunt de 200 000 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Foncière Habitat et Humanisme pour le remboursement de la somme de 100 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 200 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération d'acquisition et d'amélioration de 6 logements situés 44, rue de Vaucouleurs à Orléans.

La société Foncière Habitat et Humanisme s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Direction du Personnel. Poste de chargé de communication interne. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

La communication interne fait partie intégrante des axes de développement des ressources humaines, ce qui a conduit en 1993 le Conseil Municipal à considérer le service Communication Interne comme une entité à part entière et à autoriser le recrutement d'un chargé de communication interne.

Le contrat en cours arrivant à expiration le 10 mars 2007, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de communication interne à la Direction du Personnel, pour une durée de deux ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Direction de la Culture et de l'Événementiel. Recrutement d'un chargé d'événements par voie contractuelle. Approbation du contrat de travail.**

La Direction de la Culture et de l'Événementiel s'appuie sur plusieurs pôles parmi lesquels le pôle « organisation des manifestations ». Celui-ci est composé d'un chef de service, de trois chargés d'événements et de deux assistantes.

Le contrat en cours sur un poste de chargé d'événements arrivant à expiration le 20 mars 2007, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé d'événements rattaché à la Direction de la Culture et de l'Événementiel, pour une durée d'un an ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Poste de responsable de secteur au service Prévention et Médiation. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

La mise en place du Service Prévention et Médiation au sein de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité a exigé de doter ce service d'une structure d'encadrement et de coordination.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du Secteur de l'Argonne au sein du Service Prévention et Médiation, à compter du 1^{er} avril 2007 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant.

Adopté par 54 voix.

Il y 1 abstention.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Direction des Espaces Verts. Poste de responsable du Parc Floral. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Le Parc Floral de La Source d'Orléans-Loiret est géré en régie directe par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2006 et est cofinancé par le Département du Loiret. Il comporte un domaine paysager et animalier de 35 hectares et est devenu aujourd'hui le premier site touristique du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du Parc Floral, rattaché à la Direction des Espaces Verts, à compter du 1^{er} mars 2007 ;

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

n° 17 - **Eglise Saint-Aignan. Projet Architectural et Technique. Approbation d'une convention attributive de subvention.**

La Ville souhaite poursuivre la restauration de l'Eglise Saint-Aignan, édifice classé, en commençant par l'élaboration d'un Projet Architectural et Technique (P.A.T.) qui porte sur la restauration intérieure et extérieure des bas-côtés sud de la nef, de la chapelle sud et de la sacristie.

L'ensemble de ces travaux a été estimé, en valeur décembre 2006, à 1 818 658,09 € T.T.C.

L'élaboration du P.A.T. par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Régis MARTIN, est estimée à 83 650 € T.T.C. ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement du projet architectural et technique pour une nouvelle phase de restauration de l'Eglise Saint-Aignan ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention attributive de subvention présentée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre ;

3°) de solliciter auprès du Département une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation du Projet Architectural et Technique de cet édifice.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 18 - **Festival Orléans Jazz 2007. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention avec Vienne Action Culturelle.**

Dans le cadre du Festival Orléans Jazz qui se déroulera en juin 2007, la Ville participe au Tremplin de l'Association Vienne Action Culturelle intitulé « Le RéZZo » qui aura lieu du 28 juin au 13 juillet 2007.

L'objectif de ce concours est de permettre à des formations émergentes de bénéficier des connexions entre les différentes structures soucieuses de promouvoir la musique Jazz.

Afin de permettre à la Ville d'Orléans de proposer deux formations d'artistes régionales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association Vienne Action Culturelle.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 19 - **Rencontres Internationales de Musique Ancienne et Baroque d'Orléans. Approbation d'une convention de partenariat avec les Amis de l'Orgue et du Temple. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite soutenir les initiatives associatives proposant des actions de qualité qui complètent les projets qu'elle met en œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Les Amis de l'Orgue et du Temple précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de financement, de soutien logistique et d'accompagnement sur le plan de la communication pour les Rencontres Internationales de Musique Ancienne et Baroque d'Orléans du 23 mars au 6 avril 2007 ;

2°) d'attribuer une subvention de 13 000 € T.T.C. à l'association Les Amis de l'Orgue et du Temple.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 20 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Le Cheval et la Danseuse. A la découverte du trésor de Neuvy-en-Sullias ». Organisation en partenariat avec le musée de Bavay. Coédition d'un catalogue. Approbation de conventions.**

Le Musée des Beaux-Arts présentera du 13 mars au 26 août 2007 une exposition intitulée « Le Cheval et la Danseuse - A la redécouverte du trésor de Neuvy-en-Sullias » en collaboration avec le Musée et Site archéologique départemental de Bavay situé dans le Nord.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Département du Nord, afin d'organiser en partenariat cette exposition ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec les Editions d'Art Somogy, afin de coéditer l'ouvrage consacré à cette même exposition.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

- n° 21 - **Institut d'Arts Visuels. Etudiants participant à divers projets et manifestations. Prise en charge de frais afférents.**

Dans le cadre du nouveau projet de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.), l'école est amenée à solliciter la participation d'étudiants de l'établissement dans le cadre de manifestations, de projets ou de visites prospectives, tels que des salons professionnels, des expositions, des événements au titre de la représentation de l'Ecole ou à des fins pédagogiques.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

Il est proposé au Conseil Municipal de décider la prise en charge financière des frais de transport, hébergement et restauration des étudiants intervenant dans le cadre de ces projets ou manifestations diverses, auxquels l'I.A.V. participe, sur la base du tarif appliqué aux agents territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 22 - **Festival de Loire 2007. Rencontres audiovisuelles. Concours « Le Court d'eau ». Approbation du règlement. Prise en charge des frais d'accueil des participants.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2007, la Ville organise pour la première fois les Rencontres audiovisuelles sur le thème de la Loire, du fleuve et des rivières avec la participation du Cinéma des Carmes et de Centre Images.

La Ville par l'intermédiaire de l'Institut d'Arts Visuels propose un concours intitulé « le Court d'eau ».

La première édition de ce concours s'adresse aux étudiants des écoles supérieures d'enseignement artistique (écoles d'arts, de cinéma et de vidéo...).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le règlement du concours « Le Court d'Eau » des Rencontres audiovisuelles organisées dans le cadre du Festival de Loire 2007 ;

2°) de décider de la prise en charge financière des frais d'accueil (transport, hébergement et restauration) des candidats sélectionnés et des professionnels extérieurs intervenant au cours des Rencontres audiovisuelles.

Adopté par 51 voix.

Il y a 4 abstentions.

DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUPONT

n° 23 - **Société SAIRP Composites. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.**

Une enquête publique a été ouverte, du 8 janvier au 9 février 2007, concernant la Société SAIRP Composites, située à Saint-Jean-de-Braye, 11 avenue Ampère, en vue d'une régularisation administrative de ses activités de fabrication de panneaux stratifiés.

L'établissement est soumis à la réglementation sur les installations classées, soumis à autorisation.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la régularisation administrative des activités de la société SAIRP Composites, sous les réserves suivantes :

1°) qu'une convention de rejet des eaux soit signée avec l'AggLO ;

2°) que toutes les précautions soient prises pour que la population voisine et les usagers du complexe sportif du Belneuf ne soient pas incommodés par les émanations de styrène ;

3°) que toutes les règles de sécurité soient respectées.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE
Mme MAUROY

n° 24 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou d'associations, détaillées dans la délibération pour un montant global de 5 600 €.

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 25 - **Vie associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à des associations afin d'apporter un soutien à leur projet :

- C.E.R.C.I.L. 23 250 €

**Adopté par 49 voix.
Il y a 6 non participations.**

- Union des Amicales
Régionalistes du Loiret 9 600 €

Adopté à l'unanimité

- Association de Défense des
Familles et de l'Individu 300 €

Adopté à l'unanimité

COMMERCE

M. GABELLE

n° 26 - **Union commerciale du quartier Madeleine. Animations 2006. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € au Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine, afin de soutenir son programme d'animations 2006.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

M. GABELLE

n° 27 - **Prêts bonifiés. Prorogation du dispositif et extension du périmètre. Approbation d'un avenant à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.**

Lors de la séance du 9 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) du Loiret permettant la mise en œuvre de prêts bonifiés en faveur des commerçants et artisans implantés dans le centre ancien, qui ont subi une perte de chiffre d'affaires due à des travaux importants de réhabilitation, réalisés sur l'espace public au droit de leurs magasins.

Par délibération du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a décidé de proroger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2006 et d'agrandir le périmètre.

Suite à la demande de la C.C.I. du Loiret, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'extension du périmètre correspondant à l'intra-mails et la prolongation du dispositif de soutien accordé aux activités commerciales et artisanales éprouvées jusqu'au 31 décembre 2008 ;

2°) d'approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, incluant les modifications proposées.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mme BARRUEL

n° 28 - **Agenda 21. Initiatives universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à différentes associations afin de soutenir leurs initiatives :

- 500 € au profit de l'association D.P.M.S. BIO, pour l'organisation du colloque « Les enjeux et défis actuels des bio industries » ;

- 500 € au profit de l'association C.A.A.E. pour l'organisation du colloque « Les bio carburants » ;

- 1 500 € au profit de l'association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans, pour la participation à l'Eco Marathon Shell 2007.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 29 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, pour un montant global de 2 693 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 30 - **Carte scolaire 2007-2008. Ecoles maternelles et élémentaires publiques. Ouvertures et fermetures de classes. Avis à émettre.**

Suite au courrier de M. l'Inspecteur d'Académie informant M. le Maire des orientations fixées pour l'établissement de la carte scolaire de la rentrée 2007, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'une classe dans l'école maternelle Montessori ;

2°) d'émettre un avis favorable aux mesures d'ouvertures proposées pour les écoles maternelles Marie Stuart et Roger Secrétain, en notant toutefois l'absence de locaux disponibles, et par conséquent la nécessité de diriger les enfants vers les écoles voisines ;

3°) d'émettre un avis défavorable aux fermetures de classes dans l'école maternelle Jacques Prévert et dans l'école élémentaire André Dessaux ;

4°) de prendre acte des mesures de fermetures de classe pour les écoles maternelle Georges Chardon et de La Cigogne, ainsi que pour les écoles élémentaires Georges Chardon, Romain Rolland, Louis Pasteur et Gutenberg Petits ;

5°) de prendre acte des mesures concernant les écoles des enfants du voyage.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

Amendement de Mme MOUCHARD-ZAY qui propose :

1°) d'émettre un avis favorable sur les ouvertures de classes proposées ;

2°) d'émettre un avis défavorable sur les fermetures de classes proposées.

Rejeté par 42 voix contre 13.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

Mme MARECHAL

n° 31 - **Périmètres scolaires. Modification du ressort de certaines écoles.**

Compte tenu que les périmètres scolaires actuels de certaines écoles du secteur nord ouest nécessitent un réajustement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle sectorisation modifiant les limites de secteurs entre les écoles suivantes :

- maternelles Bastié-Boucher et René Thinat,
- élémentaires Jean Mermoz et Marcel Proust,
- écoles Bastié-Boucher/Jean Mermoz et le groupe scolaire des Aydes.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE – SANTE - HANDICAP

Mme BOIN

n° 32 - **Groupement Régional de Santé Publique. Adhésion de la Ville.**

La loi du 9 août 2004 relative à la santé publique a notamment institué dans chaque région, une Conférence Régionale de Santé chargée de contribuer à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique.

Deux projets définissant les principales thématiques et orientations ont été présentés lors de la première réunion : le Plan Régional Santé Environnement (P.R.S.E.) et le Plan Régional de Santé Publique (P.R.S.P.).

Ces deux outils de planification ont été arrêtés par le Préfet de Région le 29 décembre 2005. La mise en œuvre des objectifs prioritaires qu'ils contiennent incombent désormais au Groupement Régional de Santé Publique, groupement d'intérêt public constitué entre l'Etat, l'Institut National de Veille Sanitaire, l'Institut National de Prévention et d'Education Sanitaire, l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et les Collectivités territoriales.

Compte tenu de l'implication de la Ville dans ce domaine, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la Ville au Groupement Régional de Santé Publique.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 33 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association ACTION pour ses ateliers et son accompagnement des activités jeunesse : vidéo, multimédia, soutien de projets et activités éducatives locales.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 34 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 19 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 35 - **U.S.O. Football 45. Renouvellement du contrat d'objectifs. Approbation.**

Afin d'accompagner les efforts mis en œuvre par l'U.S.O. Football 45 pour maintenir son rôle d'accueil du plus grand nombre et de formation des jeunes footballeurs tout en permettant son développement au plus haut niveau sportif, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du renouvellement d'un contrat d'objectifs entre l'U.S.O. 45 Football et la Ville ;

2°) d'approuver les termes du nouveau contrat d'objectifs à passer avec le club précité, pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ;

3°) de fixer la subvention 2007 à 240 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 36 - **Orléans Basket. Renouvellement du contrat d'objectifs. Approbation.**

Afin d'accompagner les efforts mis en œuvre par le club Orléans Basket pour maintenir son rôle d'accueil du plus grand nombre et de formation des jeunes Orléanais tout en permettant son développement au plus haut niveau sportif, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du renouvellement du contrat d'objectifs entre le club « Orléans Basket » et la Ville ;

2°) d'approuver les termes du nouveau contrat d'objectifs à passer avec le club précité pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ;

3°) de fixer la subvention 2007 à 65 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

Mme GRIVOT

n° 37 - **Partenariat avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Convention fixant la subvention annuelle 2007. Approbation.**

L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération d'Orléans, utilise des équipements, propriétés de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024.

Suite à des restructurations internes, la Poste et France Télécom ont décidé de ne plus accorder de subventions à l'A.S.P.T.T. Orléans. Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité en 2006 lui apporter une aide spécifique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure pour l'année 2007 avec l'A.S.P.T.T. d'Orléans, en lui versant une subvention de 50 000 € afin de permettre à l'association de faire face à ses charges d'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 38 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Orléans Cyclotouriste pour l'organisation d'un voyage itinérant en six étapes « La Loire à vélo » entre Orléans et Saint-Brévin-les-Pins du 9 au 15 septembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 39 - **Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Déclaration d'utilité publique. Déclaration de projet.**

Par délibération en date du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine dont les objectifs fixés sur la base du bilan de concertation caractérisent une volonté d'urbanisation maîtrisée et intégrée au tissu existant, permettant de créer des voies de maillage avec les nouveaux quartiers, de répondre aux demandes de circulations douces et de nouveaux équipements.

Ce développement s'inscrit dans la démarche de développement durable menée actuellement par la Ville et répond également à la politique de l'habitat menée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

Suite à la demande de la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C., auprès de M. le Préfet, de déclarer d'utilité publique le projet d'aménagement de cette Z.A.C., le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet et sur les limites des parcelles à acquérir.

Aussi, suite à un courrier de M. le Préfet en date du 19 janvier 2007, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer d'intérêt général, le projet d'aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine située sur des terrains à urbaniser dans le secteur nord-est de la Ville, en fonction du contexte et des objectifs développés.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

M. CARRE

n° 40 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Projet centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 39 746 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les syndicats d'immeubles en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 41 - **Quartier Bourgogne. Immeuble 219, rue de Bourgogne. Vente d'un appartement. Rétractation d'une offre et acceptation d'une nouvelle offre.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de la rétractation de l'offre de Mme MERTZ Armelle, pour l'appartement situé au deuxième étage de l'immeuble du 219, rue de Bourgogne ;

2°) d'accepter pour cet appartement l'offre d'acquisition de la S.C.I. VERHCOR – représentée par sa gérante, Mme Corinne LASSERRE - d'un montant de 70 685 € ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente et d'achat prévoyant notamment l'obligation pour l'acquéreur, dans un délai maximum de huit semaines à compter de la notification de la délibération acceptant l'offre, de signer une promesse notariée synallagmatique de vente et d'achat et de verser une indemnité d'immobilisation égale à 10 % du prix proposé, puis à signer l'acte authentique notarié trois mois au plus tard après la signature des avant-contrats avec un paiement comptant du prix.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. MARTIN n° 42 - **Z.A.C. de la Charpenterie. Cession de la Halle et de son parvis ouest.**

Avant de signer l'acte constatant le transfert de propriété de l'ancienne halle de la Charpenterie avec son parvis ouest, et préalablement à l'engagement des travaux de restructuration intérieure du bâtiment, l'acquéreur, la Société APSYS, considérant le recours en annulation pendant devant le Tribunal Administratif d'Orléans, a demandé à la Ville de s'engager en cas d'annulation de la délibération du 31 mars 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre les mesures nécessaires pour permettre le maintien des preneurs dans les lieux, la Halle restructurée étant alors conservée dans le patrimoine communal avec ses améliorations ;

2°) à défaut, de garantir APSYS des conséquences financières résultant d'éventuels recours de ses preneurs, dans l'hypothèse où ceux-ci ne pourraient être maintenus dans les lieux ;

3°) de s'engager à rembourser à APSYS, en sus du prix de vente, le coût des travaux utiles, ainsi que les frais et débours supportés, dûment justifiés, conformément aux règles du droit des contrats.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. PELLOUX-PRAYER n° 43 - **Parc automobile. Acquisition d'un véhicule poids lourd. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules municipaux pour 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec la Société CENTRE LOIRE VEHICULES INDUSTRIELS concernant l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec ses équipements pour la Direction de la Voirie pour un montant de 125 819,20 € T.T.C. (options non comprises), et la reprise du véhicule réformé pour un montant de 15 548 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 44 - **Maison Bourgogne. Aménagement de studios de répétitions en sous-sols. Divers lots. Approbation d'avenants.**
Mme LABADIE

Compte tenu de la nécessité d'apporter quelques adaptations en cours de chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération, relatifs à l'aménagement de studios de répétitions en sous-sols de la Maison Bourgogne.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 février 2007 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 45 - **Ecole élémentaire Louis Guilloux. Restaurant scolaire. Restructuration et extension. Réinstallation de la bibliothèque scolaire. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Compte tenu d'une part d'un décalage dans l'attribution des marchés, et d'autre part de la nécessité d'apporter des adaptations en cours de chantier, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les avenants de délai relatifs au réaménagement du restaurant scolaire et à l'extension de l'école élémentaire Louis Guilloux, à passer avec les entreprises R.O.C., PAJON, BORDILLON, RODRIGUEZ, FORCLUM, ISOLUX, et ACTI CENTRE, afin de prolonger le délai contractuel d'un mois ;

2°) d'approuver les avenants à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots n° 4, 6, 7, 8, 10 et 11.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 46 - **Association Plante et Cité. Adhésion de la Ville.**

Face aux enjeux environnementaux, économiques et dans le cadre des objectifs du développement durable, la Ville envisage d'adhérer à l'association Plante et Cité, assurant l'interface de différents partenaires dans le domaine du génie végétal urbain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville à l'association Plante et Cité ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2007 à 2 000 €.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 47 - **Aménagements paysagers. Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre, après appel d'offres, relatif à la création et au suivi de travaux d'aménagements paysagers, à passer avec l'entreprise VEGETUDE pour un montant annuel minimum de 29 900 € T.T.C. et maximum de 119 600 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

M. STRULLU n° 48 - **Machine de propreté urbaine. Acquisition. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif à l'acquisition d'une machine de propreté urbaine, en l'occurrence une laveuse à eau chaude pour revêtement fragile, à passer avec la Société C.M.A.R. pour un montant total de 169 829,61 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 49 - **C.H.R.O. de La Source. Salage et déneigement des voies. Approbation d'une convention.**

Afin de maintenir les accès au Centre Hospitalier Régional d'Orléans à La Source pendant les périodes hivernales, ledit établissement a sollicité la Ville d'Orléans afin que puissent être intégrés au plan d'intervention réalisé sur le domaine public de la Ville, deux circuits dans l'enceinte du C.H.R.O. de La Source.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le C.H.R.O. relative au salage et déneigement des voies du C.H.R.O. de La Source.

Une participation financière du C.H.R.O. est prévue sur la base des tarifs fixés annuellement par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Question orale de M. CASAMIQUELA

Question orale de Mme PILET

Question orale de Mme BEAUVALLET

Orléans, le 26 février 2007

Le Premier Maire-Adjoint,

Olivier CARRE